



## *Une rentrée pas comme les autres*

Au-delà des bienfaits apportés par le repos mérité des vacances d'été s'est ajouté durant cette période une ferveur inattendue et bienfaitrice apporté par les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces événements ont permis de croire un peu plus en l'humanité et la volonté de fraternité et de dépassement de soi. En particulier les jeux Paralympiques ont apporté une leçon de vie qui espérons-le va contribuer à changer le regard des gens sur le handicap et qu'elle permettra une meilleure inclusion sociale et sportive.

Signalons que corrélativement les médias ont profité de mettre en lumière les nombreuses absences d'aménagements qui compliquent énormément le déplacement d'une personne en chaise roulante pour que celle-ci puisse se rendre d'un endroit à l'autre dans une ville comme Paris (manque d'ascenseurs et d'aménagements dans les transports, pratique de la voirie). C'est aussi un problème rencontré fréquemment chez les personnes âgées à la mobilité réduite qui retient l'attention de nos CDCA.

Maintenant c'est la rentrée avec toutes les reprises de la vie quotidienne : l'école, le travail, et en particulier la rentrée politique toute particulière cette fois-ci qui amène son lot d'incertitudes avec la reprise des débats et enjeux qui remettent en cause certains projets de lois qui seront probablement à revoir. On pense notamment à l'engagement ministériel et la proposition de loi sur le bien vieillir présentée à l'assemblée fin 2023. Dans le texte on retrouve les grandes revendications souhaitées par les Français dans la loi Autonomie. Dans l'état actuel que deviendra ce projet ?

Néanmoins dans ce monde troublé l'outil CDCA à vocation sociale doit poursuivre les actions engagées depuis 2023 en particulier sur le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dont le but nous l'avons évoqué est de simplifier au maximum les démarches pour les personnes âgées. Ajoutons les actions engagées par certains départements sur les Conseils de Vie Sociale (CSV) qui intègrent le fonctionnement des EHPAD.

*Jean-Claude FELTIN*

### **Changement d'adresse du siège social de l'UFR rg**

*Nous vous informons que le nouveau siège social de l'Union Française des Retraités sera situé immeuble Puccini – appartement 6*

*20/22 Avenue de Choisy – 75013 PARIS*

*Le téléphone reste inchangé. 01 43 42 09 37*

*Une salle de réunion sera à disposition permettant de réunir 8 à 10 personnes avec visio.*



## Point sur la situation des représentants UFR aux CDCA

### Renouvellement des mandats :

Au cours de cette période estivale nous avons été très peu sollicités par les départements. Nous devrions être avertis au cours de ce dernier trimestre par les départements de l'Aube, du Lot, du Cher de la Somme et du Jura dont la fin du troisième mandat arrivera à échéance.

Signalons qu'à ce jour nous attendons toujours les sollicitations des départements attendues en 2023 et 2024 :

1-Ceux qui concernent la fin des mandatures prévue en 2023 :

-Landes (40), Essonne (91), Haute-Savoie (74)

Enfin nous n'avons aucune nouvelle depuis plus de 3 ans de la Corse, du Loiret, et de l'Oise).

2-Ceux qui concernent la fin des mandatures prévue lors du premier semestre 2024 :

-Ariège (9), Saône-et-Loire (71), Marne (51)

Haute-Marne (52)

Prendre contact avec ces départements n'est pas chose aisée car chaque département ayant des organisations spécifiques qui rend difficile pour identifier le bon interlocuteur.

Signalons le département de la Seine-Maritime qui nous a sollicité suite au départ du titulaire et pour lequel nous n'avons pas pour le moment de candidat à proposer.

Il faut noter que parmi nos difficultés plusieurs de nos courriers destinés aux départements visant à proposer nos candidats restent souvent sans réponse.

### Situation à fin juin :

À fin septembre, l'UFR est représentée dans 54 départements pour un total de 88 représentants qui se décomposent en 55 représentants titulaires et 33 suppléants.

On compte à ce jour 66 représentants UFR fp pour 22UFR rg (respectivement 75% et 25%).

*Vous trouverez en annexe 1 la liste de nos représentants au 30/09/2024*

## Nouvelles des CDCA

### CDCA Indre et Loire

Le CDCA d'Indre et Loire s'est réuni en formation plénière le jeudi 11 juillet 2024.

Le point principal abordé était le schéma départemental unique des solidarités pour lequel un avis a été demandé.

Principaux points présentés :

-la prévention : repérer et prévenir les fragilités et communiquer

-Articuler et coordonner les acteurs de l'autonomie

-Promouvoir une offre de prévention de la perte d'autonomie

-Mieux coordonner la situation de vulnérabilité

Engagement 1 :

-Soutenir le maintien à domicile pour les PA/PH par la mise en place d'un service public départemental de l'autonomie.

-Sécuriser l'accompagnement à domicile en facilitant notamment l'adaptation du logement et la mise en œuvre des matériels adaptés

-Sécuriser les transitions de parcours en anticipant et accompagnant le choix du lieu de vie pour les PA

-Adapter et diversifier l'offre d'accueil pour les PA/PH notamment les résidences autonomie entre domicile et EHPAD et développer l'accueil familial

-Soutenir et sécuriser les parents et les aidants et développer une offre de répit parental et faire connaître l'offre de soutien aux aidants "

Lors de la réunion plénière du 24 juin à la demande de plusieurs membres présents il est proposé une réunion de travail visant à construire un questionnaire commun et unique pour être transmis par les services du département de la CNSA.

L'objectif de ce questionnaire est de recueillir l'avis des CDCA (ou CTCA et CDMCA selon l'organisation territoriale) sur les objectifs prioritaires de l'animation nationale des référents CDCA, les pistes d'animation imaginées et idées complémentaires.

Le questionnaire est construit en décrivant tout d'abord une méthode d'élaboration et de contexte local : en résumé les thèmes abordés sont les suivants :

**Formulation des besoins :** la loi prévoit que le CDCA assure la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie dans le département. À quoi doit servir en priorité l'animation nationale des CDCA proposée par la CNSA ?

Sur quelles thématiques des politiques publiques de l'autonomie travailler en priorité dans le cadre de l'animation nationale ?

**Propositions de réponse : faciliter les échanges entre CDCA**

### **Pistes prioritaires :**

- A quoi les échanges entre CDCA doivent-ils servir en priorité ?
- Une réunion annuelle devrait avoir lieu en présentiel ou distanciel ?
- Qui devrait participer en priorité à cette journée ?
- Où devrait-elle avoir lieu ?
- Fréquence des échanges (1/mois, par trimestre, semestre ou 1/an)

### **Autres propositions de réponse :**

- Informersur les questions techniques et juridiques
- apporter des outils concrets pour l'animation du CDCA
- Informersur et communiquer sur les actualités et actions menées par les CDCA

## Actualités

### Les séniors et le permis de conduire

*Extrait de l'article de Patrice publié le 17 juillet 2024 (site internet « Argent au quotidien »)*

A la suite de plusieurs accidents de circulation, la conduite des plus âgés pose des questions de sécurité.

La presse s'est largement interrogée sur les mesures à mettre en place pour réduire les risques ?

Si en France, le permis de conduire est un document valable à vie, un Français n'a donc pas besoin de le repasser au cours de sa vie.

Une récente proposition législative suggère de retirer le permis aux aînés les plus âgés. Les proches et la famille pourront faire la démarche de faire retirer le permis.

Cette démarche commence par l'envoi d'un courrier à la préfecture ou un signalement en gendarmerie. Le conducteur est ensuite convoqué pour une visite médicale effectuée par un médecin agréé qui va évaluer l'aptitude à conduire. Il peut même recommander un test en auto-école.



La décision finale revient au préfet selon l'évaluation médicale.

Pour certains élus, cette validité à vie pose un problème, et ils veulent, en cas d'accident grave, retirer le permis aux personnes âgées.

### **Mais les anciens sont-ils les plus dangereux ?**

L'article rappelle que des enquêtes ont montré que les plus anciens ne sont pas les plus dangereux mais ce sont les 18-24 ans qui posent le plus d'accidents mortels. Malgré cette statistique alarmante, le gouvernement vient pourtant d'opter pour un abaissement de l'âge pour obtenir le permis de conduire.

Alors retirer le permis aux plus âgés apparaît comme abusé pour nombre de concitoyens, même à les

obliger à passer une visite médicale.

En effet, les textes (L'arrêté du 28 mars 2022 liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire) prévoient déjà des visites médicales pour les personnes (de tous âges) atteintes de maladies graves

*Hervé de VILLAINÉ*

## Bercy alerte le Parlement sur le déficit public



### Dépenses en hausse, recettes en baisse : Bercy alerte le Parlement sur le déficit public

Extrait LA CROIX du 03/09/2024, AFP, le 03/09/2024)

Alerte rouge sur les comptes publics : l'envolée inattendue des dépenses des collectivités, couplée à des recettes fiscales décevantes, pourrait pousser le déficit public à 5,6% du PIB cette année, voire 6,2% en 2025 à budget constant, selon des documents budgétaires transmis lundi par Bercy à des parlementaires et consultés par l'AFP.

Dans une lettre adressée lundi 2 septembre aux rapporteurs généraux et aux présidents des commissions des Finances des deux chambres, le ministre démissionnaire des Finances Bruno Le Maire et celui délégué aux Comptes publics Thomas Cazenave s'inquiètent de « *l'augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités territoriales* ». Une hausse des dépenses qui pourrait générer un déficit public de l'ordre de 16 milliards d'euros.

Déjà abaissées de « *près de 30 milliards d'euros* » au printemps, les prévisions de recettes fiscales pourraient par ailleurs ne pas être atteintes compte tenu d'une croissance « *moins favorable aux recettes fiscales* ».

Le président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale Éric Coquerel, destinataire des documents envoyés par Bercy, le déficit public (qui agrège les comptes de l'État, des collectivités et de la Sécurité sociale) pourrait atteindre 5,6% du PIB cette année au lieu de 5,1% espérés. Il se creuserait à 6,2% du PIB en 2025 - au lieu de 4,1% anticipés par l'exécutif sortant - si 60 milliards d'économies n'étaient pas réalisées.

Visée depuis fin juillet par une procédure européenne pour déficit excessif, la France, comme six autres pays de l'UE, doit envoyer avant le 20 septembre à Bruxelles son plan de redressement des comptes publics jusqu'à 2027, date à laquelle elle doit normalement être revenue sous les 3% du PIB pour le déficit public.

Pour se donner une chance d'y parvenir, le gouvernement démissionnaire a préparé pour son successeur un budget 2025 « *réversible* », qui prévoit pour l'État des dépenses strictement équivalentes à celles de 2024 (492 milliards d'euros), mais réparties différemment entre ministères.

#### **Déficit public-Commentaire de la rédaction du lien :**

Ces données seront prochainement précisées dans le projet de budget du nouveau gouvernement, mais il conviendra de surveiller les éventuelles incidences sur les finances locales, en espérant que cela ne réduise pas le financement des actions sociales des collectivités territoriales et locales.

*Hervé de Villaine*

## Les différentes caisses de retraite

Sources : Site internet « *Merci pour l'info* » Émilie Pelloux- 8 juillet 2024 – CNAV, CARSAT, IRCANTEC, AGIRC, ARRCO...

*Plusieurs caisses ou régimes de retraites sont chargées de verser les pensions aux retraités avec chacune ses spécificités. Elles correspondent à des régimes différents auxquelles sont affiliés les travailleurs selon leur statut professionnel.*

## Les caisses de retraites du régime de base

La **CNAV** (Caisse Nationale, de l'Assurance Vieillesse) gère le régime de retraite général pour les salariés du secteur au niveau national. La **CARSAT** (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail) représente la CNAV au niveau régional. Elle propose une assistance aux entreprises qui doivent traiter ou transmettre des données sociales aux régimes de

retraite. La CARSAT assure les 3 missions principales, la liquidation de la retraite, une aide aux assurés fragilisés par un problème de santé et enfin elle assure la santé et la sécurité au travail avec comme mission d'anticiper les risques professionnels.

## Les caisses de retraite des fonctionnaires

Les fonctionnaires, les magistrats, et les militaires sont affiliés à des régimes et des caisses de retraite qui diffèrent selon leur employeur (État, collectivités territoriales ou entités hospitalières) et selon leur statut (titulaires, contractuels de droit public, de droit privé, ouvriers d'État). Les agents de la fonction territoriale ainsi que les personnels hospitaliers sont concernés par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Les ouvriers d'État peuvent cotiser au Fonds Spécial des Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE)

En plus du régime général, les fonctionnaires peuvent bénéficier du Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP)

## Les caisses complémentaires

**IRCANTEC** (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques) est le régime de retraite complémentaire obligatoire des agents contractuels de la fonction publique d'état territoriale et hospitalière. Ce sont des agents qui ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire et qui sont contractuels, vacataires ou auxiliaires. Il s'applique également à d'autres catégories telles que les élus locaux et les praticiens hospitaliers. Aujourd'hui un actif sur deux cotise ou a cotisé à l'IRCANTEC.

### **AGIRC- ARRCO**

La retraite complémentaire pour les salariées du secteur privé relève de l'AGIRC - ARRCO

(Association Générale des institutions de Retraite Complémentaire des cadres - Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés). Elle concerne presque la totalité des salariés de l'industrie, du commerce, des services de l'agriculture. Les caisses AGIRC-ARRCO perçoivent les cotisations versées par les employeurs et les salariés. Elles calculent les points retraite et versent les retraites. En 2023, les réserves financières de l'AGIRC-ARRCO se montaient à 68 milliards d'Euros.

## La Caisse pour les travailleurs indépendants

### **CNAVPL**

La CNAVPL (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales) gère la retraite de base des professions libérales. Certaines professions libérales comme les médecins dépendent de la CARMF (Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France).

*Martial Fabre*

## En bref



*Info site Internet « Que Choisir »*

**Un disque « S », comme senior, apposé à l'arrière d'une voiture,** permet de prévenir les autres conducteurs qu'une personne âgée est au

volant. Contrairement à **une rumeur** récemment répandue, **son affichage n'est pas exigé.**

La sécurité routière précise sur son site que le disque dédié aux personnes âgées de plus de 70 ans à appliquer à l'arrière du véhicule n'est pas obligatoire. Cet objet avait été créé par l'association Signal S en 2016. Sur sa page Internet, celle-ci confirme le caractère facultatif de la vignette.

## Maelig Le Bayon est le nouveau directeur de la CNSA

Le conseil des ministres du 16 juillet 2024 a nommé Maëlig Le Bayon directeur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Il a succédé le 2 septembre 2024 à Virginie Magnant qui dirigeait la Caisse depuis le 2 mai 2019.

Rappel sur la mission du CNSA : La CNSA, branche Autonomie de la Sécurité Sociale a été créée pour sécuriser le financement des aides à l'autonomie et renforcer l'équité d'accès aux aides à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

### Communiqué de la CFR septembre 2024

Dans le contexte d'incertitude politique que nous connaissons aujourd'hui, il est indispensable que les retraités fassent entendre leur voix.

Leurs préoccupations concernent tout d'abord leur pouvoir d'achat. Tous les chiffres attestent une perte de pouvoir d'achat tout au long de ces dernières années. Les pensions doivent à minima suivre l'évolution des prix, qu'il s'agisse des retraites de base ou des retraites complémentaires.

Ils s'inquiètent également des débats qui resurgiront autour de la réforme des retraites. L'instauration d'un système universel de retraite qui a malheureusement été abandonné ne doit pas

empêcher la convergence des différents régimes vers une plus grande équité. Un premier pas pourrait être rapidement fait par l'harmonisation des conditions d'attribution et de calcul des pensions de réversion.

Enfin, ils souhaitent que reprennent les débats sur les sujets majeurs que sont l'autonomie, le grand âge, la fin de vie et l'emploi des seniors.

Sur toutes ces revendications, la Confédération Française des Retraités qui porte la voix de plus de seize millions de retraités, saisira dans les jours qui viennent les décideurs politiques.

## Lancement d'une enquête sur la santé publique

Santé publique France et l'Anses lancent le 16 septembre 2024 la première phase de l'enquête Albane qui permettra d'évaluer en continu la santé de la population française, l'exposition aux substances chimiques et de mieux connaître leurs liens avec l'alimentation et l'environnement.

*Albane (Alimentation, biosurveillance, santé, nutrition et environnement) est une enquête nationale inédite qui vise à évaluer l'état de santé de la population vivant en France.*

Cette enquête couvre différentes thématiques de santé et permettra de mieux connaître :

-La fréquence de certaines maladies (diabète, maladies respiratoires, surpoids, obésité, hypertension artérielle...).

-Le niveau de présence, dans notre corps, de substances chimiques.

-Les habitudes alimentaires et niveau d'activité physique de la population.

L'étude pilote prépare la mise en place, au printemps 2025, de la phase nationale de l'enquête Albane qui sera reconduite tous les deux ans, sur la base d'un nouvel échantillon de personnes.

Pour plus d'information

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2024/sante-des-populations-sante-publique-france-et-l-anses-lancent-la-premiere-phase-de-l-enquete-albane>



## Annexe – Représentants UFR aux CDCA dans les départements - situation au 30/09/2024

AIN (01) - (T) MARGAIN Danièle (S) ELSER Odile  
HAUTES ALPES (05) - (T) PIRON Jean-Paul  
ARIEGE (09) - (T) GONZALES Pierre (S) ASTIE Michel  
AUBE (10) - (T) GRIMONT Annick (S) SAVANI0 Yacinthe  
CALVADOS (14) - (T) GORIN Jean-François (S) GARCIA Dolorès  
CHARENTE MARITIME (17) - (T) PASQUINI Christian (S) PASQUINI Yvonne  
CHER (18) – (T) GILBERT Jean-Bernard  
CORREZE (19) - (T) FERTE Patrick (S) VIENNE Jean  
CORSE (20) (S) MORGUE René  
CÔTE D'OR (21) - (T) MOLHERAT Joël (S) BERGER Jean-Michel  
DORDOGNE (24) - (T) MARTINS François (S) TRIACCA Francis  
DOUBS (25) - (T) NOËL Bernard (S) DELARRAT Bernadette  
FINISTÈRE (29) – (T) MASSON Raphael  
GARD (30) – (T) LOPEZ Marcel (S) LIGNEAU Jean-Pierre  
HAUTE-GARONNE (31) - (T) FRENDO Henri  
GIRONDE (33) – (T) DESPLAT Jean-Michel  
ILLE et VILAINE (35) - (T) LEMERCIER Felix (S) BIDAUX-ESCADAFAL  
INDRE et LOIRE (37) - (T) MOREL Alain (S) DULONG Marie-Claire  
JURA (39) – (T) DROUX Christian (S) SAUVAGET Michel  
LANDES (40) - (T) CINELLI André (S) ALDHUY Pierre  
LOIR et CHER (41) - (T) TOURBIER Jean-Paul  
LOIRE (42) - (T) GUICHARDET martine (S) FAISAN François  
LOIRET (45) - (T) GAIMARD Michel  
LOT (46) - (T) DELMAS André  
LOZÈRE (48) – (T) GUEZ Christian  
MARNE (51) – (T) SCRABALAT Claude (S) MALNUIT Philippe  
HAUTE MARNE (52) - (T) EMERY Jean-Pierre (S) SCHLICK Christian  
MAYENNE (53) - (T) LOUAIL Michel – (S) GAILLARD Michel  
MEURTHE-ET-MOSELLE (54) – (S) SANCHEZ Henri  
MEUSE (55) – (T) SORTE Eugène – (S) FRIEDMAN Sylvette  
MOSELLE (57) – (T) GARAT Suzanne (S) TONON Christine  
NORD (59) - (T) BLANC DELOFFRE Annie  
OISE (60) – (T) DELEPIERRE Rosette (S) LEROUX Maryline  
PUY-DE-DÔME (63) – (T) SIMON-GARROUSTE Cécile (S) GUIBERT Georgette  
PYRÉNÉES ORIENTALES (66) - (T) GONZALEZ Charles  
BAS RHIN/HAUT RHIN (67)(68) - (T) LAFOND Alain  
RHÔNE (69) - (T) FRY Françoise  
SAÔNE et LOIRE (71) - (T) PINAUD Alain (S) BAGOUT Philippe  
SAVOIE (73) - (T) LÉONARD Hervé (S) LIGNEY Gérard  
HAUTE-SAVOIE (74) - (T) PÉRALDI-FIORELLA Luc (S) MARIONI Jacques  
PARIS (75)- (T) BOUDARD DAUBRESSE Véronique (S) FAUBOURG Jean-Claude  
YVELINES (78) - (T) FABRE Martial (S) LE GUILLOU Jean-Claude  
SOMME (80) – (T) BOULONNOIS (S) DEKANDELER Josette  
TARN et GARONNE (82) - (T) VIEILLAME Lygie (S) BOUZINAC Jeanne  
VAR (83) - (T) COPPOLA Georges  
VIENNE (86) - (T) DUFOUR Martine  
VOSGES – (88) – (T) GRODZISKI Ghislaine – (S) MOUGIN Danielle  
YONNE (89) – (T) MAISSANT Daniel  
ESSONNE (91) - (T) LEBLANC Jean-Louis (S) LAFFAITEUR Michel  
HAUTS de SEINE (92) - (T) TORTEL Bernard (S) de VILLAINÉ Hervé  
SEINE STDENIS (93) – (T) PERRIER Gérard (S) RUBIO Emile  
VAL de MARNE (94) - (T) VISCONTI Christiane (S) STEFANI Maguy  
VAL d'OISE (95) – (T) PUTOD Michel  
D.O.M GUADELOUPE (971) – (T) QUILLET François